

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016- 382 DU30 JUIN 2016

portant nomination au Ministère
de l'Economie Numérique
et de la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 22 juin 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées :

- Directeur de Cabinet :

Monsieur Wilfried CODJIA ;

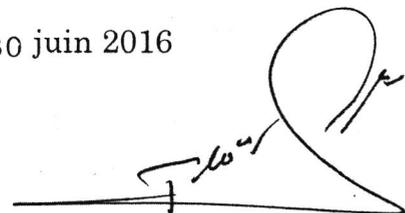
- Conseiller Technique aux technologies de l'information et de la communication :

Monsieur Richard GBAGUIDI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique et
de la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02· SGP 01· MENC 02
PREFECTURES 12· AUTRES MINISTÈRES 19· SGG 4· INTERESSES 02 ·JORB 1.